

Lorient : Ouest-France dénonce l'embauche d'un jeune policier, militant R!

écrit par Franck Chevrel | 19 juillet 2023





Ouest-France prône la mise en danger de la vie d'autrui, et la discrimination à l'embauche.

Reconquête Bretagne s'étonne que l'article du 17 juillet 2023 de Pauline Decker « Un jeune militant d'extrême droite recruté comme saisonnier à la police municipale de Lorient » puisse trouver sa place dans Ouest-France dont l'un des slogans est "Dire sans nuire".

<https://www.fdesouche.com/2023/07/18/lorient-ouest-france-denonce-le-recrutement-dun-jeune-saisonnier-a-la-police-municipale-du-fait-de-son-militantisme-a-reconquete-et-a-la-cocarde-le-maire-embarresse-promet-tres-certainem/>

Mme Decker reproche à la mairie de Lorient l'embauche d'un

ASVP d'extrême-droite.

Mais que dirait-on si un article de la presse de droite titrait « Un jeune militant homosexuel recruté comme saisonnier à la police municipale de Lorient » ?

Pourtant la législation est claire « Article L1132-1 art. 10 : Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou... en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge... de ses opinions politiques ».

Aucun doute n'existe donc sur la volonté de nuire de Mme Decker. Elsa Gautier y allait déjà franchement dans un précédent article, le 14 avril dernier, en mentionnant des membres de Reconquête. Avec quels objectifs ?

Qu'est-ce qui gêne autant Mme Decker ? Indépendamment du fait que c'est discriminant, l'absence d'accord idéologique avec cette journaliste suffit à lui seul à jeter, en toute illégalité, l'opprobre sur un jeune homme.

De plus, le fait de citer indirectement notre jeune membre du bureau le met en danger. En effet, personne n'ignore la violence dont sont capables les antifas. La démonstration d'extrême violence – lors de la dédicace d'Éric Zemmour à Brest – à l'encontre d'un jeune homme qui fut hospitalisé, suite à un lynchage à la porte d'entrée du lieu où le président de Reconquête rencontrait ses lecteurs, en est la preuve indiscutable.

Pourtant l'Article 223-1-1 – art. 36, précise bien :

« Le fait de révéler, de diffuser ou de transmettre, par quelque moyen que ce soit, des informations relatives à la vie... professionnelle d'une personne permettant de l'identifier ou... aux fins de l'exposer ou... à un risque direct d'atteinte à la personne... est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ».

Et que dire du Maire de Lorient, M. Loher, qui explique clairement que s'il avait "googlelisé" notre jeune collègue, il ne l'aurait pas embauché ? Mais qu'on ne l'y reprendra pas.

Reconquête Bretagne, par la voix de son représentant, Franck Chevrel, demande le retrait immédiat de l'article, et que des sanctions professionnelles soient prises à l'encontre de Mme Decker.

Nous saisissons le procureur de la République au travers d'une plainte afin que Mme Decker et le journal Ouest-France soient condamnés pour leurs propos intolérables.

Franck Chevrel

Chargé de mission régional de Reconquête! en Bretagne

<https://ripostelaique.com/lorient-ouest-france-denonce-lembauche-dun-jeune-policier-militant-r.html>